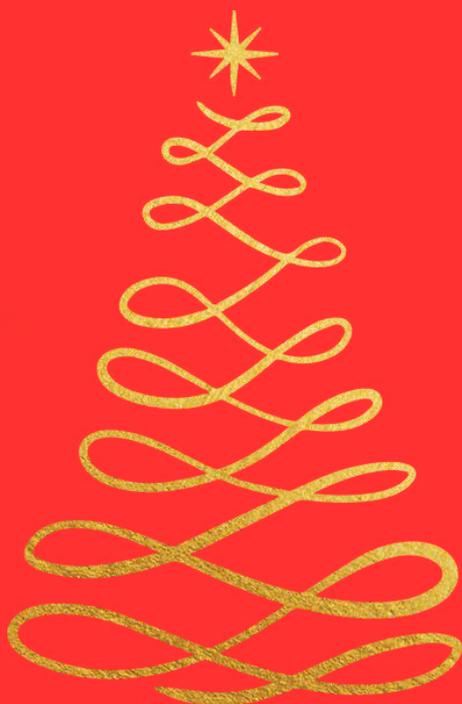




COMBOURVILLE



DÉCEMBRE **2023**



SOMMAIRE

Mot du Maire

Décisions du Conseil Municipal

Vie Communale

Salle des Fêtes : Tarifs

Etat Civil

Infos Pratiques

La vie Associative

Un peu d'Histoire

La Recette

La Photo des Classes "3"

AGENDA

**Samedi 13 Janvier : Les Voeux du Maire à la
salle des fêtes à 15h**

Jeudi 1er février : Nouvelle collecte SMICTOM

Samedi 23 Mars : Repas PAZAPAS



CONTACT

Horaires d'ouverture de la mairie

Mardi 9h00 -12h00 / 14h00 - 16h30

Jeudi 9h00 - 12h00

Vendredi 9h00 -12h00 / 14h00 -16h30

Possibilité de rendez-vous avec le secrétariat
ou avec M. le Maire
en dehors de ces horaires

Téléphone : 02 99 97 61 50

Email : mairie@combourtille.fr



**Attention : Changement d'adresse mail de la mairie :
mairie@combourtille.fr**



Mot du Maire



Les gros moyens employés dans les travaux rue de la Messayais donnent satisfaction et sont efficaces. Les riverains apprécient la baisse du bruit du trafic routier, des camions et les remorques des véhicules. Une deuxième tranche de travaux, à l'autre entrée de l'agglomération coté Vitré, devrait se concrétiser en 2025.

La sécurité des usagers sur nos routes communales demande, là aussi, de la vigilance. Hélas les panneaux de limitation de vitesse ne sont pas respectés, de jour comme de nuit. Des interventions et contrôles de la gendarmerie seront donc demandés.

En 2024, les allées du cimetière seront pavées pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite. Le bitume y est interdit puisque le sol doit rester perméable. Une place de stationnement handicapée s'intégrera à ces travaux.

Le service des cartes nationales d'identité et des passeports connaît un franc succès et dépanne beaucoup de personnes. Cette attraction fait connaître notre commune et conforte l'organisation administrative du secrétariat de la mairie.

Le 18 janvier 2024, le recensement de la population va démarrer jusqu'au 17 février. Merci d'être attentif aux consignes qui vous seront délivrées et de recevoir l'agent recenseur avec gentillesse. Participer à l'enquête de recensement est primordial puisque cela détermine pour les 5 ans à venir les dotations de fonctionnement de l'Etat.

Voici en quelques lignes l'orientation des travaux pour ces deux années à venir.

Le don de 91 915,48 € de Monsieur et Madame Louis GARNIER va se concrétiser par l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée ZC 7 près de l'école pour en faire un lotissement, où deux rues porteront les noms Louis GARNIER et Marie GARNIER.

Il ne faut pas oublier le travail quotidien de nos trois agents communaux qui est très varié et qui demande une implication responsable et sérieuse.

Le conseil municipal et les agents communaux se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2024.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 13 janvier 2024 à 15 heures pour le partage de la galette des rois et l'échange des vœux.

Le maire, Roland Bouvet

Nous avons accueilli une centenaire aux Classes 3 de Combourtille. Madame Angèle BLANCHAIS est née à Billé le 13 décembre 1923.

Elle épouse Monsieur Joseph BLANCHAIS en 1950 et s'installe à la ferme de La Marche. En 1953, ils ont pris la succession des parents BLANCHAIS à l'entretien et l'organisation matérielle des cérémonies à l'église.

Le travail de sacristain, appelé aussi bedeau, consistait à plusieurs tâches : sonnerie manuelle des cloches pour les entrées et les sorties des messes, l'Angélus quotidien de 7 heures, l'heure de midi et 19 heures, les sonneries pour les baptêmes, mariages, enterrements, glas ...

Monsieur BLANCHAIS creusait les tombes, le fossoyeur, et entretenait le cimetière.

La rémunération qu'ils tiraient de ces obligations était liée à la fréquentation des paroissiens aux offices.

Ils passaient une fois par an dans tous les foyers de la commune pour recevoir des dons en nature (argent, blé ...).

Les cloches n'ont été électrifiées qu'en 1974, diminuant ainsi les difficultés physiques de sonner les cloches.

Monsieur et Madame BLANCHAIS ont eu trois filles, Nicole en 1951, Marie-Paule en 1952 et Monique en 1958.

Ils ont cessé leur travail de sacristain en 1990. Monsieur BLANCHAIS est décédé en 1997. Madame Angèle BLANCHAIS vit à la MARPA de Luitré depuis 2017. Elle nous fera l'honneur de sa présence le 13 janvier pour le partage de la galette des rois.



Décisions du Conseil Municipal

Travaux d'aménagement de la rue de la Messayais – Secteur Mairie

Bilan financier de l'opération

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux	Montant HT	Financeurs	Montant HT
<u>Maîtrise d'œuvre (TECAM)</u>	24 750,00	DETR	120 000,00
<u>Marché de travaux (EIFFAGE)</u>	354 981,20	Recettes des amendes de police	25 125,00
<u>Extension de l'éclairage public (SDE 35)</u>	3 133,42	Département (convention pour la bande de roulement)	82 916,66
		Département FST	53 724,53
		Autofinancement	101 098,43
TOTAL	382 864,62	TOTAL	382 864,62

Création d'un accès à la cour de la cuisine de la salle des fêtes et d'une aire de parking empierrée

Suite aux nouveaux aménagements de sécurité rue de la Messayais sur la route départementale N°179, l'entrée actuelle dans la cour de la cuisine de la salle des fêtes est désormais inaccessible à tout véhicule. Le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise EIFFAGE de Saint Jacques de la Lande pour la création d'un accès à la cour de la cuisine de la salle des fêtes et d'une aire de parking empierrée, pour la somme de 3 600 €.



Décisions du Conseil Municipal

Aménagement d'une clôture et d'un portail dans la cour de la cuisine de la salle des fêtes

L'adjoint délégué présente au conseil municipal les devis pour la fourniture et la pose de clôture grillagée et d'un portail coulissant dans la cour de la cuisine de la salle des fêtes, à une hauteur de 1,50 mètre.

Le conseil municipal accepte la proposition de l'entreprise GEORGEAULT Paysagistes de Rives du Couesnon pour la somme de 10 188,00 €. Les travaux seront réalisés en mars 2024.

Marché de maîtrise d'œuvre pour le lancement de la deuxième tranche de travaux

Les travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la rue de la Messayais Secteur Mairie étant à présent achevés, le conseil municipal décide de poursuivre l'aménagement de la voirie de la RD 179.

Cette deuxième tranche de travaux commencera à l'entrée sud de l'agglomération côté Vitré et se terminera après le carrefour de la route de Montreuil des Landes.

Le conseil municipal retient la proposition du bureau d'études TECAM de Fougères pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal définit une première enveloppe de travaux à la somme de 360 000 €, qui sera ajustée en fonction des premières études de TECAM. Le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre s'élève à 21 240 €, au taux de rémunération de 5,9 %.



Décisions du Conseil Municipal

Commerce multiservices

Cessation d'activité de la SARL Ma Petite Cuisine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une rencontre ayant eu lieu en mairie le 28 septembre 2023 en présence de Monsieur Régis LEHOUX, gérant de la SARL Ma Petite Cuisine, Monsieur Philippe BUINEAU, conseiller municipal, et le maire, afin d'échanger sur la réouverture du commerce et les dettes de loyers.

Depuis la signature le 24 mai 2022 du bail commercial et du bail d'habitation, le montant de la dette de loyers n'a cessé d'augmenter malgré plusieurs rencontres avec Monsieur Régis LEHOUX, des courriers de relance de la mairie restés sans suite et des procédures de recouvrement infructueuses par le Trésor Public.

Lors de cette rencontre du 28 septembre 2023, le montant de la dette de loyers communiqué à Monsieur Régis LEHOUX s'élève à la somme de 4 905,85 €, montant arrêté par le Service de Gestion Comptable de Fougères à la date du 31 août 2023.

À cette somme viennent s'ajouter les loyers de septembre et octobre 2023.

Face à l'impossibilité financière de Monsieur Régis LEHOUX de pouvoir reprendre son activité comme annoncé pour le 6 octobre 2023 et afin d'éviter un accroissement inévitable de la dette, Monsieur le Maire lui a fait la proposition suivante : la commune s'engage à effacer entièrement les dettes de loyers (commerce et habitation) et Monsieur Régis LEHOUX s'engage à cesser toute activité commerciale, à procéder à toutes les formalités nécessaires à la clôture administrative de son établissement à l'adresse Le Bourg 35210 Combourtillé, et quitter les locaux le 31 octobre 2023.

Monsieur Régis LEHOUX a accepté cette proposition le 2 octobre 2023.

Le conseil municipal :

Valide l'accord amiable de cessation d'activité de la SARL Ma Petite Cuisine aux conditions suivantes :

- Le bail commercial (Commune de Combourtillé / SARL Ma Petite Cuisine) et le bail d'habitation (Commune de Combourtillé / Monsieur Régis LEHOUX) du 24 mai 2022 sont résiliés de plein droit, à la date du 31 octobre 2023.
- La commune de Combourtillé efface entièrement l'ensemble des dettes de loyer du commerce et de l'habitation, d'un montant de 7 302,65 €/TTC pour la période du 24 mai 2022 au 31 octobre 2023.
- Monsieur Régis LEHOUX cessera toute activité commerciale le 31 octobre 2023 et quittera les locaux à l'issue de l'état des lieux de sortie qui sera établi le même jour.

Décisions du Conseil Municipal

Reprise du commerce multiservices : accompagnement de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine pour la recherche d'un locataire gérant

Suite à la résiliation du bail commercial en date du 31 octobre 2023, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine propose son assistance dans la recherche d'un locataire-gérant pour poursuivre l'exploitation du fonds du commerce multiservices Le Pigeon Blanc : rédaction d'un cahier des charges et d'un argumentaire, analyse des CV, participation au comité de sélection des candidatures et aux entretiens professionnels et accompagnement du candidat sélectionné.

Le conseil municipal valide la proposition de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine pour l'assistance dans le recrutement d'un exploitant du fonds du commerce multiservices, pour la somme de 581,25 € ou en cas de participation à un deuxième comité de sélection des candidatures la somme de 387,50 €.

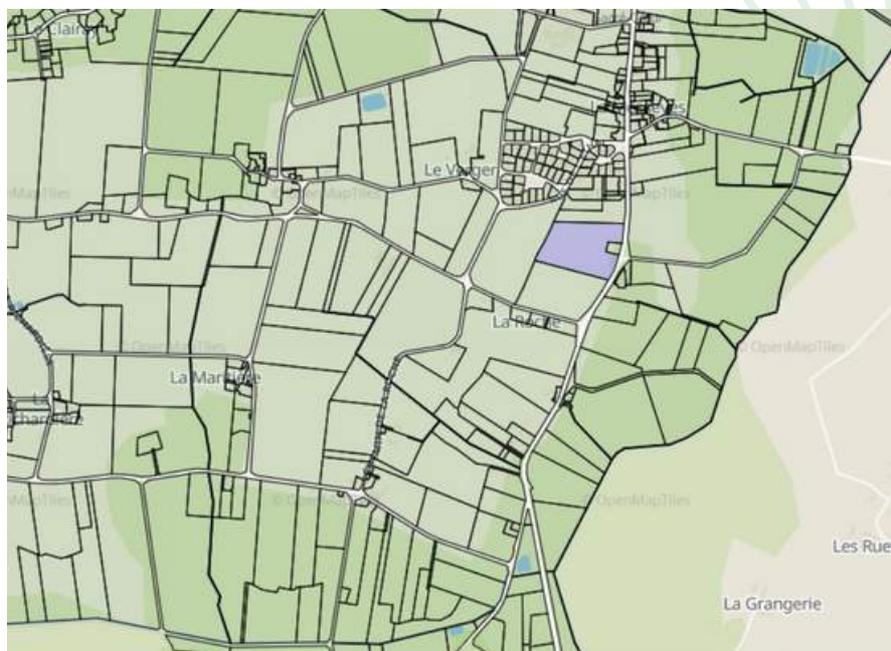
Acquisition foncière - Bornage

Acquisition foncière parcelle ZD 192

Afin de se constituer une réserve foncière, la commune a déposé un dossier de candidature auprès de la SAFER Bretagne, pour l'acquisition des parcelles cadastrées ZD 40 et ZD 192 d'une surface totale de 41 940 m².

Après réflexion, le conseil municipal se désiste de sa candidature pour l'acquisition de la parcelle cadastrée ZD 40 au lieu-dit Les Barriages d'une superficie de 16 830 m² et demande à acquérir la parcelle cadastrée ZD 192 appartenant à Madame Christiane CHEREL située au lieu-dit La Houssais d'une superficie de 25 110 m², au prix de vente de 21 343,50 €.

La commune souhaite mettre en location cette parcelle à des exploitants agricoles en culture biologique et s'engage auprès de la SAFER par une location temporaire, pour faire exploiter la parcelle dans l'attente de la mise en œuvre d'un projet communal.



La SAFER Bretagne a accepté la demande de la commune par décision du 22 novembre 2023. La commune prendra en charge tous les frais inhérents à cette opération (acte notarié et frais d'intervention de la SAFER d'un montant de 2 561,22 €).

Décisions du Conseil Municipal

Acquisition foncière parcelle ZC 7

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les échanges depuis 2020 entre la commune et le cabinet DIARD Immobilier de Vitré qui gère le patrimoine de la famille DE COATTAREL, sur une acquisition par la commune de la parcelle de terrain cadastrée ZC 7 à Saint Cyr.

Le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée ZC 7 située à au lieu-dit Saint Cyr d'une superficie de 25 860 m² et accepte la proposition du prix d'achat à 5 € le mètre carré, soit la somme de 129 300 €.



Bornage du chemin d'exploitation desservant le GAEC des Landes de Jaunouse

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande du GAEC Landes de Jaunouse d'acquérir le chemin d'exploitation conduisant à leur propriété.

Un bornage va être réalisé par la société GEOMAT, aux frais du GAEC Landes de Jaunouse, préalablement à l'acte notarié.

Une délibération sera prise ultérieurement pour déterminer le prix de vente du terrain.

Bornage de la parcelle ZC 72 rue de la Marche

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un bornage est demandé par M. et Mme Denis MARINIER afin de fixer les limites de propriété de leur parcelle qui ne correspondent pas sur le terrain au bornage précédent, entre leur parcelle cadastrée ZC 72 et la parcelle ZC 141 propriété de la commune. Un bornage sera réalisé par la société GEOMAT.

Le conseil municipal accepte de participer aux frais de bornage à hauteur de 30 %, soit 424,80 € (30% de 1 416,00 €).

Décisions du Conseil Municipal

Travaux d'accessibilité au cimetière et à l'église



Depuis 2021, le conseil municipal a pour projet d'aménager les accès au cimetière et à l'église, afin de rendre ces lieux publics accessibles à tous et faciliter la circulation dans les allées.

Le projet comporte plusieurs axes :

- Le réaménagement des voies de circulation piétonnes (allées principales) de l'ancien et du nouveau cimetière, dans le cadre de la mise en conformité et de l'accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite) à l'église et au cimetière.
- La création d'une place de stationnement PMR
- La création d'un mur de soutènement le long de la rue de la Marche, en remplacement d'un talus et la restauration du mur d'enceinte existant
- Les réfection des clôtures sur les limites de propriété ouest et sud du nouveau cimetière : arrachage de la haie de conifère existante et aménagement de clôture avec lames occultantes.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cet aménagement serait éligible à la subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'exercice 2024, au titre de « la mise aux normes accessibilité du cimetière ».



Décisions du Conseil Municipal

Travaux et acquisitions (prix TTC)

MATÉRIEL		
Mairie : acquisition de mobilier pour le bureau des cartes d'identité et passeports (bureau avec caisson et deux fauteuils)	Ent. BUROPOLE de Fougères	1 628,46
Mairie : logiciel de prise de rendez-vous en ligne pour les cartes d'identité et passeports (abonnement annuel)	Ent. SYN BIRD de Chambéry	1 200,00
Salle des fêtes : acquisition d'un chariot de ménage	Ent. OBYO de Cornillé	406,68

TRAVAUX		
Eglise : pose d'une centrale de commande et de programmation des cloches	Ent. BODET Campanaire de Trémentines	2 927,10
Eglise : remplacement du parafoudre	Ent. BODET Campanaire de Trémentines	1 726,80
Salle des fêtes : remplacement de l'estrade (trop vétuste, qui menace de s'écrouler)	Ent. HUET TIERCIN de Billé	6 642,00

Assainissement collectif

Le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs de la redevance assainissement collectif suivants pour l'année 2024 :

- Abonnement : 65,04 €/HT
- Prix du m³ : 1,17 €/HT

Vie scolaire et associative

Année scolaire	Ecole	Nombre d'enfants	Montant de la participation
2023-2024	Ecole publique de Javené	2 maternelles 4 élémentaires	2 258,72 € 1 277,80 €
2023-2024	Ecole publique du SIRS de Saint Aubin du Cormier	2 maternelles	2 596,24 €
2023-2024	Arbre de Noël APEL du RPI Billé Combourtillé Parcé	55 enfants domiciliés à Combourtillé	495,00 €

Vie Communale

Recensement de la population 2024



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Une notice internet contenant vos codes de connexion vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne à compter du 18 janvier 2024.

C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

 le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

 Le recensement de la population est gratuit !

Vie Communale

RECENSEMENT DE LA POPULATION

En 2024, Combourtille réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2024.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable pour vous faire recenser, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune.

Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

Salle des fêtes : tarifs de location 2024

OBJET	HABITANTS DE LA COMMUNE	HORS COMMUNE
<i>1^{ère} journée</i>	234.00 €	320.00 €
<i>2^{ème} journée</i>	85.00 €	144.00 €
Installation la veille à partir de 10 heures	50.00 €	50.00 €
Vin d'honneur et réunions diverses (le week-end)	200.00 €	250.00 €
Vin d'honneur et réunions diverses (en semaine)	108.00 €	130.00 €
<u>Associations et entreprises :</u>		
- Repas	152.00 €	227.00 €
- Bal	113.00 €	194.00 €
Location de vaisselle (par personne) <u>Réservée uniquement aux associations de Combourtille</u>		1.00 €
Chauffage (du 1 ^{er} octobre au 30 avril)		
- Une journée		35.00 €
- Un week-end (deux jours)		50.00 €
Chauffage non éteint après location		50.00 €

Un chèque d'acompte de 150 euros est à verser à la signature du contrat de location (pour les locations aux associations/entreprises et pour les vins d'honneur/réunions en semaine, l'acompte est fixé à 100 euros).

Un chèque de caution de 400 euros est à remettre lors de l'état des lieux d'entrée, ainsi qu'une attestation de responsabilité civile.

À l'état des lieux de sortie si les locaux ne sont pas rendus en parfait état de propreté, un forfait ménage de 40 € de l'heure (20 € la demi-heure) sera appliqué ou une société de nettoyage interviendra aux frais du locataire si le nettoyage à réaliser est trop important.

Délai de réservation maximum :

18 mois pour les habitants de la commune et 16 mois pour les extérieurs.



Etat Civil

2e semestre 2023



24 juillet 2023 – Angéline OSMANOVIC – 2 allée des Mésanges

23 octobre 2023 – Alec LE BRAS – 3 La Maritière

17 novembre 2023 – Jade MARINIER BEAUPÈRE – 1 rue de la Marche

19 novembre 2023 – Cloé GUISLARD DURAND – 3 Bis Lavallouer

Naissances



19 août 2023 – François LECHALLIER, 80 ans

10 septembre 2023 – Alain VAN BELLEGHEM, 71 ans, 1 Le Champ de l'Épine

19 septembre 2023 – Yvon LOISON, 70 ans, 17 rue de la Messayais



Décès

Infos Pratiques

Bienvenue aux nouveaux habitants

Vous venez d'emménager à Combourtille, venez vous faire connaître à la mairie pour faciliter votre accueil, munis de votre livret de famille ou de votre pièce d'identité, et vous informer sur la vie quotidienne.

N'oubliez pas les diverses formalités liées à votre emménagement :

- Inscription sur les listes électorales .
- Recensement sur le fichier du SMICTOM.....

Pour les personnes qui déménagent, il convient de procéder de la même façon dans votre nouvelle commune de résidence et de nous prévenir de votre départ.

Carte Nationale d'Identité / Passeport



Depuis mi-novembre, la mairie de Combourtille vous reçoit pour vos demandes de cartes d'identité et de passeports.

Ophélie CORREIA DA FONSECA accueille le public dans un bureau dédié. Celui-ci est situé à l'extrémité du bâtiment de la mairie, côté route départementale, par un accès extérieur totalement indépendant du secrétariat de mairie.

Ce nouveau service est ouvert aux habitants et aux personnes extérieures à la commune. Aucun rendez-vous ne sera délivré par téléphone ou par le secrétariat de la mairie.

La prise de rendez-vous doit se faire uniquement en ligne via le site internet de la commune avec les liens ci dessous.

Les rendez-vous concernant les demandes de pièces d'identité et de passeports sont possibles sur les horaires du :

Lundi de 9h00 à 12h30
Mercredi de 9h00 à 12h30 – 13h30 à 17h00
Jeudi de 13h30 à 18h

Infos Pratiques

1 – Réaliser une pré-demande en ligne

Pour obtenir (ou renouveler) une carte nationale d'identité ou un passeport biométrique, il faut tout d'abord réaliser une pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (service-public.fr).

Lien pré demande

ANTS : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/faire-une-premiere-demande-de-carte-nationale-d-identite>

Pour avoir un traitement rapide de votre demande, il est important de bien prendre note de toutes les pièces à fournir afin de vous éviter un nouveau rendez vous.



2 – Prendre rendez-vous en ligne à la mairie de COMBOURTILLE

Vous devez prendre rendez vous en ligne : combourtille.fr
Rubrique Carte d'identité / passeport

Lien achat timbre en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr/>



Infos Pratiques

Démarches sur internet

Depuis 2017, l'administration (préfecture et sous-préfecture) ne prend en plus charge l'ensemble des démarches concernant les cartes grises, les permis de conduire, les passeports, les cartes d'identité et les associations.

Désormais, ces démarches sont à effectuer uniquement par internet, via les sites ci-dessous :

Cartes grises : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Permis de conduire :
<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Passeports et cartes d'identité : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Vous devez créer un compte en cliquant sur « accéder à mon espace »

Associations : <https://service-public-asso.fr>

Vous devez créer un compte en cliquant sur « se connecter »

Recensement : la Journée Défense et Citoyenneté

Dès que vous avez 16 ans, pensez à vous faire recenser à la mairie.

Pièces à fournir : Une pièce d'identité justifiant de la nationalité française et un livret de famille.

À la suite du recensement, la mairie vous délivre une attestation de recensement.

Cette attestation est nécessaire pour se présenter aux examens

et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

Vous pourrez ensuite effectuer la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette journée a pour but d'informer sur les droits et devoirs de citoyen, ainsi que sur le fonctionnement des institutions.



Infos Pratiques



n°21 - novembre 2023

SMICTOM'CONTACT

L'information du SMICTOM à destination des mairies

ACTUALITÉ

Les nouvelles collectes, ça démarre le **LUNDI 29 JANVIER 2024 !**

Le passage du camion pour la collecte, c'est désormais une semaine pour la collecte sélective et la semaine suivante pour les ordures ménagères et le même jour de

la semaine (exception pour Beaucé et Chauvigné). Tous les usagers pourront à partir de cette date, utiliser leurs nouveaux bacs gris et jaunes. Les détails des jours de collectes sont indiqués ci-dessous. Des informations complémentaires seront disponibles sur Internet et seront envoyées par courrier aux usagers.

Liste des communes dont la collecte des ordures ménagères (poubelle grise) est réalisée en semaine impaire et la collecte sélective (poubelle jaune) en semaine paire.

LUNDI	Le Châtelier, Parigné, Maen Roch, Saint-Germain-en-Coglès, Villamée.
MARDI	Fougères Ouest.
MERCREDI	La Chapelle-Fleurigné, La Selle en Luitré, Le Loroux, Luitré-Dompierre.
JEUDI	La Chapelle-Saint-Aubert, Le Tiercent, Rives-du-Couesnon, Romagné, Saint-Christophe-de-Valains, Saint-Hilaire-des-Landes, Saint-Sauveur-des-Landes.
VENDREDI	Fougères Est.

D 29	
L 30	
M 31	Semaine 5
J 1	Semaine impaire
V 2	
S 3	
D 4	
L 5	
M 6	Semaine 6
M 7	Semaine paire
J 8	
V 9	
S 10	
D 11	
L 12	
M 13	Semaine 7
M 14	Semaine impaire
J 15	
V 16	
S 17	
D 18	
L 19	
M 20	Semaine 8
M 21	Semaine paire
J 22	
V 23	
S 24	
D 25	

Liste des communes dont la collecte sélective (poubelle jaune) est réalisée en semaine impaire et la collecte des ordures ménagères (poubelle grise) en semaine paire.

Février 2024	D 29	
	L 30	
	M 31	Semaine 5
	J 1	Semaine impaire
	V 2	
	S 3	
	D 4	
	L 5	
M 6	Semaine 6	
M 7	Semaine paire	
J 8		
V 9		
S 10		
D 11		
L 12		
M 13	Semaine 7	
M 14	Semaine impaire	
J 15		
V 16		
S 17		
D 18		
L 19		
M 20	Semaine 8	
M 21	Semaine paire	
J 22		
V 23		
S 24		
D 25		

LUNDI	La Bazouge-du-Désert, Landéan, Le Ferré, Louvigné-du-Désert, Mellé, Monthault, Poilley, Saint-Georges-de-Reintembault.
MARDI	Gosné, Laignelet, Mézières-sur-Couesnon, Saint-Ouen-des-Alleux.
MERCREDI	Bazouges-la-Pérouse, Marcillé-Raoul, Noyal-sous-Bazouges, Saint-Aubin-du-Cormier, Sens-de-Bretagne.
JEUDI	Billé, Combourtillé, Javené, Lécousse, Parcé.
VENDREDI	Les Portes-du-Coglais, Rimou, Saint-Marc-le-Blanc, Saint-Rémy-du-Plain, Val-Couesnon.

Beaucé et Chauvigné auront des jours de collecte différents entre Ordures ménagères et Collecte sélective.

Beaucé

Collecte des ordures ménagères : le mardi des semaines **païres**
Collecte sélective : le vendredi des semaines **païres**.

Chauvigné

Collecte des ordures ménagères : le mardi des semaines **païres**
Collecte sélective : le mercredi des semaines **impaires**.

Infos utiles

SMICTOM du pays de Fougères
 Allée Eugène Freyssinet
 Zone d'activités de l'Aumallerie
 35 133 Javené
 02.99.94.34.58
 accueil@smictom-fougères.fr
 www.smictom-fougères.fr

Infos Pratiques

Vous n'avez pas reçu vos nouveaux bacs : en faire la demande directement sur le site du SMICTOM ou par téléphone

Avant le 29 janvier, un courrier explicatif sera adressé à chaque famille. Sur le site du SMICTOM vous pourrez retrouver la cartographie pour le ramassage.

Puis-je brûler mes déchets verts dans mon jardin ? On vous répond

Que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre, est-il autorisé de brûler des déchets verts dans son jardin ? Explications avec Erwan Royer, formateur en droit public.

Les Éditions Ouest-France ont récemment donné naissance à un hors-série intitulé « Ouest-France vous répond ». Il est nourri de questions que les lecteurs envoient à la rédaction. En voici une : « **Puis-je brûler mes déchets verts dans mon jardin ?** »

Une question que l'on a soumise à Erwan Royer, formateur en droit public.

Pour des raisons à la fois de sécurité, de santé et **environnementales**, brûler ses **déchets verts** (secs ou humides) dans son jardin, que ce soit par le biais d'un incinérateur ou à l'air libre, est interdit. En effet, les déchets verts humides dégagent des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment).

Que risque-t-on ?

Par ailleurs, leur combustion (déchets secs ou humides) peut causer des troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie. Enfreindre cette interdiction peut vous conduire à payer une amende de 450 € et à engager votre responsabilité civile pour troubles de voisinage en raison de nuisances olfactives.

Compost, paillage, collecte...

En revanche, vous pouvez les utiliser en paillage ou en compost individuel. Vous pouvez également les déposer en respectant les règles mises en place par votre commune (déchetterie ou collecte sélective). Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître le mode de traitement des déchets verts dans votre commune.



Infos Pratiques



La Maison France Services vous simplifie la relation aux services publics.

Une Maison France Services est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé logement, énergie,..

Nos missions :

- L'Accueil, l'information et l'orientation du public
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en lignes des opérateurs partenaires (facilitation numérique)
- L'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives (facilitation administrative)
- La mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires
- L'identification des situations individuelles qui nécessitent un porter à connaissance des opérateurs partenaires
- Les agents de la Maison France service sont astreints aux règles du secret professionnel



France services Fougères

 France services

Informations pratiques:

 9 Avenue François Mitterrand 35300 Fougères France

 02 21 86 26 09

 sp-franceservices-fougères@ille-et-vilaine.gouv.fr

France services de Châtillon en Vendelais

 France services

Informations pratiques:

 3 Place de l'Église 35210 Châtillon-en-Vendelais France

 02 30 28 10 84

 franceservices@chatillon-en-vendelais.fr

La Vie Associative

COMITE DES FETES DE COMBOURTILLE



COMITÉ DES FETES

COMBOURTILLE

Un merci particulier s'adresse à tous nos bénévoles, qui ont consacré leur énergie et leur temps précieux pour faire de cette journée et soirée, encore une fois, une réussite.

Votre dévouement est la raison d'être de cet événement, et nous sommes reconnaissants de pouvoir compter sur vous.

Merci également à nos donateurs !

Le comité des fêtes vous invite à rester attentifs aux prochains événements que nous organiserons. Suivez-nous sur notre page Facebook.

Encore une fois, merci pour votre participation, votre générosité. Nous sommes impatients de partager de nouveaux moments forts avec vous lors de nos prochaines initiatives.

Le Comité des Fêtes de Combourtillé vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



Merci !

Nous tenons à exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont participé au Téléthon le 2 décembre dernier. À notre échelle, nous participons à aider à la recherche. Votre soutien est la lueur d'espoir pour ceux qui luttent contre des maladies rares, et nous sommes sincèrement reconnaissants de votre générosité.

Cette journée aura permis de verser **1500 euros** au Téléthon.



La Vie Associative

Le club de l'amitié

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 23 novembre à la salle des fêtes de Combourtille. Après une introduction faite par le président Louis Guérin, le bilan financier a été présenté par la trésorière Agnès Groussard.

Les membres de l'assemblée générale ont procédé à l'élection du tiers sortant suivant : Agnès Groussard, Louis Guérin et Christiane Painchaud, tous les trois réélus. Isabelle Méheust, sortante, reste adhérente mais ne se représente pas.

La diminution du nombre d'adhérents s'explique par le nombre de personnes décédées depuis les dix dernières années (35 décès) et 10 personnes sont actuellement en maison de retraite (6 à St-Aubin, 1 à Livré, 1 à Luitré, 1 à Paron et 1 à Catiolle). Le président a eu une pensée envers toutes ces personnes qui ont participé activement à la vie de l'association.

Le maire, Roland Bouvet est intervenu pour remercier l'ensemble des membres du bureau pour le temps passé à réunir les adhérents et maintenir des activités créatrices de lien social dans notre commune.



Quelques dates à retenir pour 2024 :

Réunions mensuelles : jeudi 18 janvier / mardi 19 mars / mardi 14 mai / mardi 17 septembre / mardi 19 novembre. Ces réunions mensuelles sont toujours en alternance avec Billé.

Repas de printemps avec le club de Billé : mardi 4 avril

La journée repas champêtre à Jaunouse organisée cette année par les clubs de Combourtille et Montreuil-des-Landes aura lieu le mardi 25 juin.

L'assemblée générale + repas : jeudi 28 novembre ou samedi 30 novembre au restaurant local si restaurateur ?

Cette année, en plus des colis portés en EHPAD, les membres du bureau ont décidé d'offrir un cadeau à tous les adhérents de plus de 80 ans.

Bonne année et bonne santé à tous pour 2024.



La Vie Associative

Association “ Amis de Jaunouse”

L'assemblée générale de l'association des amis de Jaunouse s'est tenue le vendredi 3 février 2023 à 20H00 à la salle des fêtes de Billé. 30 personnes dont plusieurs élus des 4 communes (BILLE - COMBOURTILLE - PARCE - MONTREUIL DES LANDES) étaient présentes à cette assemblée. Après l'accueil des personnes assistant cette A.G. par le président, celui-ci présenta les activités 2022 de l'association et les projets 2023. Le tiers sortant du bureau fut réélu à la majorité des voix. Le rapport moral et financier fut approuvé à l'unanimité. A l'issue de cette A.G., les adhérents partagèrent la galette des rois.

Activités 2023 :

Deux concours de palets furent organisés au cours de l'année 2023.

Le 1er concours de palets eu lieu le vendredi après-midi le 12 mai 2023 et rassembla 35 équipes. Le second concours de palets eu lieu le 15 septembre 2023 où une trentaine d'équipe s'opposèrent. Ces 2 concours permettent essentiellement aux joueurs locaux de s'affronter dans une ambiance conviviale.



La 3ème activité proposée le 17 juin 2023 par les membres des amis de Jaunouse fut une fête de la musique dans le cadre du feu de la SAINT JEAN. Les visiteurs furent très nombreux et 2 groupes de musiciens (Les Mariolles et le Bag's Noz), assurèrent l'animation. Ceux-ci firent danser dans la grange jusque tard dans la nuit, plusieurs dizaines de personnes. La soirée était caniculaire, les organisateurs prirent la sage décision de ne pas allumer l'énorme fagotier construit le matin même, le risque d'incendie étant réel. Malgré la déception compréhensible de quelques-uns, la bonne humeur régna tout au long de cette soirée.

Nous espérons qu'en 2024, le feu de la SAINT JEAN monte le plus haut possible dans les landes de Jaunouse. Ce site méconnu de la plupart des habitants de notre région mérite votre visite.

Amoureux du site de Jaunouse, venez adhérer à notre association.

Thierry MASSON
Secrétaire de l'association

La Vie Associative

Le centre de Loisirs

L'année 2023 est passée tellement vite avec toutes les activités proposées au centre de loisirs qu'il était déjà temps pour le père Noël de venir rendre visite aux enfants inscrits les mercredis ! 😊

Cette année fut riche en propositions, animations (yoga, rugby, sorties, activités manuelles, scientifiques, sportives, vacances à thème : Astronautes, Astérix et Obélix, Harry Potter, Disney...), et en animateurs.rices également !

Nous sommes ravies de compter parmi nous, Laura Cerisier, animatrice au centre depuis juillet 2023, qui souhaite s'engager auprès du centre sur du long terme 😊

Aussi, il est temps pour le centre de loisirs et son équipe en pleine évolution de repenser son Projet Pédagogique pour l'année 2024 et les années futures, les formations sont donc à l'ordre du jour afin de faire de nouvelles propositions qui ont un sens et d'évoluer dans nos pratiques professionnelles.

L'équipe du centre de loisirs vous souhaite une belle année 2024 😊



La Vie Associative

L'APEL du RPI BILLE - COMBOURTILLE - PARCE



RPI Bille-Combourtillé-Parcé

L'APEL DU RPI BILLE-COMBOURTILLE-PARCE



DES SUPER MAMANS

- Présidente: Sandra DESBUISSON
- Trésorière: Anne-Cécile GUINARD
- Secrétaire: Hélène MICHEL
- Bénévoles: Angélique LEGRIS, Sarah VASSE Vanessa BELMELLAT et des parents ...

NOTRE RÔLE

L'APEL, Association des Parents d'élèves de l'enseignement Libre, c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui mettent à disposition de l'école leurs compétences, talents, enthousiasmes, et disponibilités.

En accord avec le chef d'établissement, l'APEL est là pour:

- Aider les parents à renforcer leur rôle d'éducateur responsable en facilitant leurs participations à la vie de l'établissement scolaire de leurs enfants.
- Renforcer les liens et favoriser les bonnes relations entre les familles et avec tous les membres de la communauté éducative.
- Représenter et informer tous les parents d'élèves de l'établissement.
- Apporter un soutien et des services aux familles.

DES EVENEMENTS DANS L'ANNEE:

Participations aux sorties scolaires et fournitures...

Vente de Jus de pommes, Marché de Noël, Saucissons, Pizzas...

Spectacles de Printemps, Kermesse...

L'investissement de chacun se fait à la hauteur de ses envies et disponibilités. Vous pouvez vous investir dans les projets de l'école de votre enfant, à nos côtés.

N'hésitez pas à nous rejoindre !
apelrpi@gmail.com

2023-2024

PLANNING DES MANIFESTATIONS proposées par l'APEL et ADOGEC

RPI Bille-Combourtillé-Parcé

JANVIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
<p>< Classe de Neige pour les CM1 et CM2 du 14/01 au 19/01.</p> <p>< Galettes des Rois des Bénévoles le Vendredi 26/01 à 20H.</p>	<p>< Assemblée Générale de l'ADOGEC.</p> <p>< Vente de Tickets de Tombola pour le Spectacle de Printemps.</p>	<p>< Benne à papiers et Vente de Gâteaux à l'École de Combourtillé le Jeudi 18 à partir de 16h30.</p> <p>< Spectacle de Printemps le Vendredi 19 Avril à la Salle des Fêtes de Bille à partir de 19h45.</p>	<p>< Opération Tote-Bags.</p>	<p>< Opération Saucissons.</p> <p>< Kermesse du RPI le Dimanche 30 Juin et Tombola</p>	<p>< Opération Pizzas organisée par l'Adogec.</p>

Un peu d'Histoire...

Suite des Délibérations du conseil municipal de Combourtille

– (traduction du texte d'origine depuis « annales de la commune de Combourtille 1847-1905 ») *

• Rapport



le pigeon blanc en cours de travaux et des peupliers pas loin

On expose que Monsieur de Farcy Isidore, propriétaire des fermes des hauts et bas bourg de Combourtille a planté il y a 5 ou 6 ans 38 peupliers sur le bord de la route du Ronceray (de la route impériale au cimetière) cette plantation fut faite aux frais de Monsieur de Farcy.

Le chemin qui avoisine ou plutôt qui tourne le cimetière fut empierré par les fermiers de Monsieur de Farcy et au nom de Monsieur de Farcy avec de la pierre qui avait été extraite par les cantonniers salariés de la commune.

Cette partie du chemin n'étant pas reconnue vicinale ou plutôt chaussée au nombre des chemins vicinaux de la commune l'administration des chemins vicinaux réclame la valeur de la pierre employée à l'encaissement de ce chemin.

Cette pierre a été évaluée à 14 francs, les peupliers et la plantation de ces peupliers ont été évalués à pareille somme. Monsieur de Farcy renonce à la propriété de ces peupliers, comme aussi l'autorité administrative locale renonce à inquiéter Monsieur de Farcy pour la valeur de la pierre qu'il a employée au chemin du cimetière.

Fait a Combourtille le 25 avril 1865

Par publication et affiche, la mendicité a été interdite aux étrangers sur la commune de Combourtille à partir du 22 juillet 1866.

Au mois de juillet 1868 Monsieur Coquelin a mis sa démission de maire et fut remplacé par Jean Marie Herber pour la 2e fois et Joseph Rocher fut remplacé par Julien Brard.

En 1869 la commune s'imposa 3 centimes de franc pour 3 ans 1869, 1870, 1871 afin de terminer ses chemins vicinaux, on recommença le chemin vicinal de St Georges de Chesné à Combourtille par le clairay en 1869, le chemin Chartier fut ouvert cette année 1869, le pont du val a été fait en 1870, les frais dudit pont ont été démontés avec la commune de St Georges de Chesné il en coûté 1200 francs d'argent sans la prestation.

Monsieur Potier vicaire a été nommé recteur à St Marc sur Couesnon et fut remplacé par Monsieur Neveu vicaire.

Monsieur Neveu vicaire a quitté la commune au mois de septembre 1874 et a été à St Léonard de Fougères où il a été remplacé par Monsieur Panager vicaire, Monsieur Muret recteur et Joseph Selnet retiré à St Pierre de Fougères au mois de janvier 1874 et a été remplacé par Monsieur Haustau recteur le 18 janvier 1875.

Le portail en fer a été remplacé au cimetière en 1873 à coûté 180 francs.

Une croix a été placée au haut du chemin vicinal du clairais le 6 mars 1874 donné par Jean Marie Herber.

Un peu d'Histoire...

Nomination de Julien Brard maire

Le 11 février 1877 Julien Brard a été nommé maire en remplacement de Jean Marie Herber démissionnaire pour cause de santé cette nomination a été faite par le conseil municipal le 11 février 1877.

Le presbytère de la commune de Combourtillé a été réparé en l'année 1881 sous la direction de Monsieur Aussant recteur.

L'an 1882 Monsieur Aussant, recteur a acheté une bannière pour l'arrivée de Monseigneur Charles Philippe Placé archevêque qui a donné la confirmation à Combourtillé au mois d'avril 1882.

La sœur Pigeon institutrice a été remplacée par la sœur Fouasse institutrice le 28 septembre 1882 après avoir fait l'école 22 ans dans la commune la sœur Fouasse a été remplacée par la sœur Fontaine institutrice le 5 décembre 1882.

Monsieur Michel qui a été vicaire à Combourtillé 10 ans, a quitté notre commune le 12 mars 1886 et a été nommé vicaire à St Marc le Blanc et a été remplacé à Combourtillé le 12 mars 1886 par Monsieur Letort vicaire.

Monsieur Aussant recteur de Combourtillé a acheté le chemin de croix qui y est présentement l'an 1888 et a été placé vers le fin de septembre même année payé par lui seul .

Monsieur Aussant recteur a fait placer la boissure du tour de l'église au mois de juin 1890 payé le tout par lui.

Monsieur Letort qui a été vicaire à Combourtillé a quitté notre commune le 12 septembre 1890 a été remplacé par Monsieur Delaunay vicaire.

L'an 1898 le 15 novembre la sœur fontaine institutrice congrégationiste a été remplacée par Armandine Guiheux institutrice laïque le 16 novembre 1898.

Monsieur Mouazé prêtre a été nommé vicaire auxiliaire payé par Monsieur Aussant recteur le 9 juillet 1899.

L'institutrice Devaux Eugénie institutrice stagiaire à Dingé a été envoyée pour remplir les fonctions d'institutrice stagiaire chargée de la direction de l'école publique mixte de Combourtillé le 12 septembre 1899 en remplacement de Mlle Guiheux.

Monsieur Aussant recteur est décédé au presbytère le 10 juin 1901 et inhumé le 13 juin à Combourtillé .

Monsieur Delaunay vicaire de Combourtillé a été nommé recteur en remplacement de Monsieur Aussant à Combourtillé le 29 juin 1901.

Mademoiselle Cuzent, institutrice publique titulaire est entrée en fonction de l'école mixte de Combourtillé le 5 mars 1902 et a cessé ses fonctions le 11 septembre 1905.

Monsieur l'abbé Cron pierre prêtre a été nommé vicaire à Combourtillé le 6 octobre 1903 et a cessé ses fonctions le 30 juillet 1905.

Monsieur l'abbé Chevillon pierre, prêtre a été nommé vicaire à Combourtillé le 1 août 1905.

Nomination de Dubois Jean Marie maire

Monsieur Dubois Jean Marie a été nommé maire à l'unanimité par le conseil municipal le 12 mai 1904 en remplacement de Monsieur Brard Julien démissionnaire. Monsieur Helleu François nommé adjoint le 12 mai 1904 après délibération du conseil municipal accepté par la préfecture.

Il a été vendu à Monsieur Galle scieur de bois à St Jean sur Couesnon après adjudication à la mairie de 12 sapins pour le prix de 185 francs pour réfection d'une partie de mur du cimetière réfection de maçonnerie dudit mur par Martin Jean maître maçon au pigeon blanc en la commune de Combourtillé en l'année 1906.



Un peu d'Histoire...

Jean marie Martin et Françoise Pichon, débitant et entrepreneur de maçonnerie et leurs enfants au Pigeon Blanc à Combourtillé vers 1900 environ.

Autre délibération du conseil municipal du 13 mai 1906 accepté par la préfecture en date du 30 avril, il a été vendu après adjudication à Monsieur Galle au prix de 185 francs pour 27 peupliers bordant le chemin du Ronceray et conduisant à l'église.

Séparation

Sénateurs de l'Ille et vilaine le 10 aout 1905,
Les soussignés électeurs sénatoriaux de la commune de Combourtillé usant du droit de pétition garanti par la loi prient unanimement messieurs les sénateurs du département d'Ille et vilaine de s'opposer à l'adoption par le sénat du projet de loi sur la séparation des églises et de l'état.
Ils expriment le vœu que la haute assemblée se prononce en faveur du maintien du concordat en rejetant un projet de loi qu'ils considèrent comme contraire aux intérêts du pays et dangereux pour la paix publique.

Envoi du conseil de fabrique au conseil municipal d'une protestation contre la séparation des églises et de l'état.

Le conseil de fabrique de la part de Combourtillé siégeant à séance privée le dimanche 6 aout 1905 se délibère sur la situation faite à la fabrique par la loi de séparation votée à la chambre des députés.

Il a été convenu ce qui suit :

A partir de ce jour et pour une durée de 18 ans, Monsieur l'abbé Delaunay recteur de Combourtillé à la jouissance gratuite de l'église de Combourtillé et de tous ses objets la garnissant sous réserve des obligations énoncées par l'article 13 de la loi du 9 décembre 1905.

Au cas où monsieur l'abbé Auguste Delaunay ne serait plus recteur de Combourtillé, soit par suite de son décès, soit parce qu'il changerait de résidence, soit parce que ses pouvoirs lui seraient retirés par l'autorité diocésaine, la présente jouissance sera acquise de plein droit à son successeur nommé par l'évêque diocésain sur justification de ses pouvoirs, auquel successeur l'abbé A. Delaunay la cède et la délègue d'une manière définitive.

Pendant toute la durée ci-dessus prévue Monsieur l'abbé Auguste Delaunay aura la jouissance entière et complète de l'édifice plus haut dénommé et des objets qui y sont contenus.

En conséquence, Mr le Maire s'interdit lui et ses successeurs toute ingérence soit dans l'administration de la paroisse, soit dans les conditions d'occupation de l'immeuble.

Monsieur l'abbé Delaunay aura la police de l'église, Mr le maire ne pourra intervenir que dans les circonstances graves ou ses fonctions l'appelleraient en vertu des lois à rétablir l'ordre troublé.

Le procès verbal ne sera définitif et la signature de Mr le recteur n'aura de valeur qu'après ratification signé de l'archevêque du diocèse.

Fait et délibéré par les membres du conseil municipal et à l'unanimité le 10 février 1907.

Cette loi enlève une ferme qui rapporte annuellement un revenu de 600 francs dans 5 ans, elle jette les prêtres à la porte du presbytère

Elle enlève un recteur de la moitié de son traitement c'est-à-dire 450 francs par an, à bref délai, elle supprime le traitement du vicaire.

C'est une somme de 1050 francs qu'il faudra trouver des la fin de l'année prochaine.

Dans quelques années, l'état ne servant plus rien au clergé et ayant dépouillé la fabrique de ses biens, se sera 1950 francs que la fabrique devra chercher ailleurs.

Le conseil juge qu'il est impossible de trouver une somme aussi considérable dans une petite localité et dans un peuple relativement pauvre.

Le conseil de fabrique proteste donc de toutes ses forces contre la violence qui lui est faite et déclare :

1 . Que la fabrique est seule légitime propriétaire de ses biens, que les fabriciens en sont seuls gérants et qu'ils ne reconnaissent à personne le droit de la spolier.

2. qu'en considération des ressources dérisoires laissées à la fabrique, l'exercice du culte deviendra presque impossible dans la paroisse de Combourtillé.

3. le conseil déclare qu'il envoie sa protestation à Monsieur le maire et messieurs les conseillers municipaux de la commune de Combourtillé.

Suivent les signatures Auguste Delaunay recteur, Dubois maire, Bazin Jean fougeray Helleux François ,Juguet François Sancier Joseph .

Le dix février mil neuf cent sept
Beaugendre Biret Charles Oberer
Liger gornier Lamoignon Dubois
Maring Helleux
COUIN
Braud

La Recette

Volaille de Bresse rôtie au four, gratin dauphinois

INGRÉDIENTS

- La volaille :
 - 1 volaille de Bresse de 8 kg bridée
 - huile d'olive
 - sel, poivre
- le gratin :
 - 1 kg de pommes de terre charlotte
 - 1/2 l de lait
 - 500 g de crème épaisse
 - noix de muscade
 - 1 gousse d'ail
 - sel, poivre

PRÉPARATION

1. La volaille. Dans une cocotte en fonte, faites blondir à l'huile d'olive 1 volaille de Bresse de 1,8 kg bridée, salée et poivrée en l'arrosant régulièrement. Glissez au four préchauffé à 200°C (th. 6/7) et laissez cuire 40 mn. Retirez du four, couvrez la cocotte et laissez reposer 10 mn.

2. Le gratin. Pelez 1 kg de pommes de terre Charlotte et coupez-les en très fines rondelles à la mandoline.

3. Faites chauffer 1/2 l de lait, 500 g de crème épaisse, quelques pincées de noix muscade râpée, sel et poivre. Portez à ébullition, puis ajoutez les rondelles de pommes de terre et laissez-les mijoter 15 mn. Egouttez et laissez réduire le mélange lait-crème jusqu'à ce qu'il nappe la cuillère.

4. Frottez avec une gousse d'ail un poêlon en cuivre, rangez les pommes de terre en rosace d'une très fine épaisseur, puis nappez-les de la sauce.

Glissez au four préchauffé à 180°C (th. 6) et laissez cuire 15 mn.

5. Servez la volaille et le gratin chauds.



—ASSES 2023 - COMBOURTILLÉ

NICOLAS ESCOFFIER



**Toute l'équipe du
Conseil Municipal vous souhaite
de bonnes fêtes de fin d'année
ainsi que tous ces bons voeux pour
la nouvelle année.**